

# CCE UGECAM RHÔNE-ALPES 41 chemin Ferrand 69370 Saint Didier au Mont d'Or

### PV du CCE du 6 juin 2019

#### Ordre du jour :

- Approbation du projet de PV de la réunion du CCE du 14 mars 2019
- 2. Information du CCE portant sur la situation de l'emploi au 30 avril 2019
- Information du CCE portant sur l'activité de l'UGECAM Rhône-Alpes
- 4. Information du CCE portant sur l'intéressement 2019 (portant sur l'année 2018)
- Information et consultation du CCE sur la situation économique et financière de l'UGECAM Rhône-Alpes au 31 décembre 2018
- Information du CCE sur l'accord relatif à la mise en place du CSE
- Information du CCE sur l'utilisation de Gestor pour les demandes d'absence et leur validation
- 8. Questions diverses

#### Présents:

<u>Siège Ugécam R-A</u>: Mme DEMARET Directrice Générale, Mme BASCHERINI Responsable RH, Mme RANDRIANAMBININTSOA, Responsable RH, Mme GIRE-METZGER Directeur Comptable et Financier

<u>Délégué syndical central</u> : M. ERPELDING (CFTC Isère)

Représentantes syndicales au CCE : Mme DARTY (CGT), Mme RIONDY (CFTC)

Membres titulaires: M. BONNET (CGT Rhône), M. PEYRON (CGT Rhône), M. ROCHAND (CGT Rhône), Mme

SAUVIGNET (CGT Rhône), M. CLAVE (CFTC Drôme), Mme REVERDELL (CFDT Isère)

Membre suppléant : Mme MILLE (CGT Drôme), Mme COURRIER (CGT Savoie), Mme BAUDIN (FO Drôme)

Assistante de gestion du CE SSR Val Rosay : Mme PAYANT

#### Absents:

Délégués syndicaux centraux : Mme GRANGY (CGT - Val Rosay), M. STAGNARA (CFE/CGC Rhône)

Membres titulaires: Mme CHRISTOPHE (CGT Rhône), Mme VALLAT (CGT Rhône), Mme GARGOUA (CGT

Savoie), Mme ROULLET (CGT Isère), Mme LLINARES (CGT Drôme), Mme GREVE (CFTC Drôme)

Membres suppléants : Mme KHATRA (CGT Rhône), Mme KRIEM (CGT Rhône), Mme MARTINEZ (CGT Rhône),

Mme MICHEL (CGT Rhône), Mme PELLET (CGT Rhône), M. MINIERI (CFTC Isère)



Mme DEMARET demande la possibilité d'aborder le point 4 après l'approbation des comptes, ce que les élus acceptent, et s'ils ont des questions diverses. La réponse est négative. M. BONNET signale que Mme COURRIER arrivera avec un peu de retard.

#### 1) Approbation du projet de PV de la réunion du CCE du 14 mars 2019

Il est convenu de reporter l'approbation du PV du 14 mars car il semblerait que le dernier paragraphe ait été abordé « hors PV », ce qui sera vérifié.

#### 2) Information du CCE portant sur la situation de l'emploi au 30/04/2019

(00.11.08) **Mme RANDRIANAMBININTSOA** indique un effectif total de 1 082 salariés, dont 926 CDI et 156 CDD. 302 salariés travaillent à temps partiel, dont 259 CDI et 43 CDD.

#### 3) Information du CCE portant sur l'activité de l'UGECAM Rhône-Alpes

Mme DEMARET rappelle qu'elle avait donné quelques éléments sur l'activité 2018 qui n'étaient pas finalisés lors de la dernière instance de mars, et va présenter aujourd'hui les principaux éléments du rapport d'activité de l'UGECAM qui sera présenté au conseil de l'UGECAM le 1<sup>er</sup> juillet prochain et envoyé ensuite aux élus. Mme GIRE-METZGER poursuivra sur la présentation des comptes.

Mme DEMARET présente quelques temps forts parmi la totalité des projets et actions menés par les différents établissements en 2018, à savoir la mise en place de formations pour les nouveaux managers, un gros travail sur les projets d'établissement sachant que plusieurs établissements ont engagé la réflexion sur le projet médical, un thème important autour des outils avec un chantier d'envergure sur le changement de l'outil métier en sanitaire et le démarrage du déploiement d'Arcadis, la préparation à GEF, les certifications.

Concernant les faits marquants de l'année 2018, Mme DEMARET rappelle quelques éléments concernant l'évolution des directions de l'UGECAM et des établissements, à savoir l'arrivée de Mme GIRE-METZGER en mai 2018, le départ de M. WACH sur le pôle Drôme-Isère en janvier/février 2018, remplacé par Mme STEFFANUTO en juin 2018, le départ de M. PIOT à la MAS Violette Germain et son remplacement par Mme MONTALAND en novembre 2018.

Concernant l'activité, il y a eu 2 actualités importantes en 2018 : d'une part la montée en charge du FAM Violette Germain, pour lequel une extension de 10 places avait été obtenue fin 2017 sur cette structure, la totalité de la prise en charge des 10 résidents étant effective depuis avril 2018 ; d'autre part l'ouverture de l'extension de la nouvelle unité de l'IME Les Sources, après la réalisation de travaux pour un montant de 650 K€ achevés en août, qui ont permis l'ouverture de 10 places d'internat pour des jeunes en situation de polyhandicap âgés de 16 à 25 ans, toutes occupées aujourd'hui. Sur le sanitaire, il convient de noter le développement de nouvelles activités, même si elles restent marginales, à savoir la mise en place de bilans ORL au Val Rosay, un nouveau programme en HDJ autour de la rééducation fonctionnelle du rachis, et le développement de l'injection de toxines botuliques au Val Rosay à partir de fin 2018, et à la Maisonnée où le

programme concerne à la fois les patients pris en charge dans l'établissement mais également les résidents pris en charge par les IME de la métropole.

Concernant les projets, la signature du CPOM Isère est intervenue en juin, avec notamment l'extension précitée, et un travail autour du retour à l'équilibre des établissements de l'Isère. Mme DEMARET rappelle que l'IME de Meylan était dans une situation structurellement déficitaire de + 500 K€. A cela s'ajoute le passage à la dotation globale qui remplace la facturation à la journée, et qui a été négociée dans le cadre du CPOM. Le projet du Val Rosay a été finalisé et présenté en juin, avec la définition d'un programme stratégique autour de 3 volets : le projet médical, la révision du programme capacitaire avec une réflexion sur la capacité pertinente du Val Rosay en termes d'HC ou d'HDJ spécialité par spécialité, et enfin une réflexion sur l'organisation du temps de travail. La Maisonnée poursuit sa recherche de reconnaissance de son hyperspécialisation, pour laquelle une mission pertinence a été menée par la DNGU, concluant à la pertinence de l'ensemble des prises en charge, les quelques cas considérés comme non pertinents étant justifiés par le fait qu'aucune autre structure, notamment les IME, n'était en capacité d'accueillir des enfants requérant ce degré de médicalisation. Mme DEMARET indique que 2018 a été la première année de la participation de la Maisonnée à l'échelle nationale des coûts, pour faire reconnaître le coût particulier de la prise en charge dans cette structure. Il s'agit d'un travail important pour les équipes administratives et soignantes, nécessitant de détailler de façon analytique l'ensemble des actes et interventions, qui a obtenu un retour positif de l'instance de contrôle. Le Val Rosay a démarré la location de m² disponibles à l'EPAHD Valmy depuis mars 2018, qui devrait prendre fin en septembre 2019. Au Plovier, après de gros travaux de remise aux normes en 2017, la poursuite de quelques travaux de propreté et de rationalisation du site a conduit à faire déménager le pôle administratif pour libérer le château où les conditions de travail étaient complexes pour les équipes. Mme DEMARET ajoute qu'une réflexion a été entamée autour d'un projet immobilier d'envergure sur la MAS dans une optique de spécialisation entre la MAS et le foyer, sachant qu'il y a aujourd'hui sur le bâtiment Horizon et sur le bâtiment Arc-en-ciel des résidents à la fois MAS et à la fois foyer, ce qui peut poser question, notamment compte tenu du vieillissement progressif des populations, d'où la nécessité d'être sur une spécialisation des activités.

Concernant les cessions, **Mme DEMARET** indique que l'UGECAM RA poursuit sa politique compte tenu de l'enjeu fort en termes de trésorerie, et rappelle que la stratégie à court terme est de permettre de maintenir son niveau de trésorerie par des cessions, en attendant que l'exploitation et l'activité permettent un retour à l'équilibre. En 2018 a été réalisée la cession de la deuxième partie du site de Beaulieu pour un montant de 2.2 M€. **Mme DEMARET** indique que la cession de Moun Oustaou n'a pas abouti, site de la Drôme dont l'UGECAM est propriétaire mais dont elle ne gère pas l'activité. Le projet était la reprise de l'activité et du bâtiment par un autre opérateur, qui a fait savoir en fin d'année qu'il ne donnait pas suite pour des raisons économiques.

Concernant la qualité, **Mme DEMARET** indique que 2 établissements ont obtenu la certification HAS: Tresserve et le Val Rosay, certifiés en A. **Mme DEMARET** félicite les équipes pour leur travail, et rappelle que la Maisonnée a obtenu cette même certification en 2017. Les 3 établissements sanitaires de l'UGECAM RA ont aujourd'hui le plus haut niveau de certification HAS, ce qui est important en termes de reconnaissance, mais également dans la perspective du



passage au financement en fonction de la qualité de la prise en charge.

Mme DEMARET ajoute que le fait d'être certifié en A aujourd'hui repousse la

prochaine expertise dans 6 ans.

Concernant l'administratif, Mme DEMARET souligne l'important travail effectué par les équipes du Siège et des établissements autour du contrôle interne en vue de la certification des comptes. Les experts comptables sont venus en septembre 2018, puis récemment pour vérifier la clôture des comptes, le résultat interviendra probablement fin juin. Par ailleurs, un gros travail a été fait pour la mise en place d'Evolucare en remplacement de Calystène et Médiane. Les 3 établissements sanitaires ont basculé avec un temps de préparation record grâce à la mobilisation des équipes : la Maisonnée fin novembre, Tresserve mi-décembre, et le Val Rosay fin janvier 2019. En médico-social, 2 outils sont en cours de déploiement : Qualiteval qui permet de référencer toute la documentation qualité et permettra de réaliser les évaluations internes et externes et les déclarations d'évènements indésirables, et l'outil Arcadis qui permet la sécurisation en première intention du circuit du médicament, qui est un enjeu important pour les établissements médicosociaux, et qui pourra fournir des données sur le résident et sa prise en charge. La mise en place de l'outil GEF, nouvel outil comptable et financier, qui était prévue dans le courant de l'année 2018, a été reportée en raison de l'ensemble des chantiers, notamment Evolucare. Mme DEMARET indique avoir sollicité auprès de la caisse nationale un report pour cette installation, qui a démarré en février 2019.

(00.27.50) M. ERPELDING demande quel est l'objectif de l'analyse des coûts, Mme DEMARET répond que le but est une uniformisation ou une reconnaissance, c'est-à-dire trouver un nouveau modèle de financement prenant en compte la nature de l'activité, par rapport à la dotation globale qui ne tient pas compte du degré de prise en charge ni de l'évolution des établissements. L'échelle nationale des coûts est un travail mené par le ministère pour trouver un modèle qui fonctionne mieux.

Mme DEMARET présente un document indiquant l'évolution de l'activité depuis 2016, et indique que le niveau d'activité des établissements sanitaires est d'environ 131 000 journées soit un taux d'occupation bas à 75 % pour une cible à 90 % de taux d'occupation pour les établissements sanitaires adultes, étant entendu que le taux d'occupation admis pour les établissements pédiatriques comme la Maisonnée est de 80 %. C'est le Val Rosay qui pénalise le plus l'activité de l'UGECAM RA en 2018, confronté à un fort absentéisme médical, et réalise un taux d'occupation faible de l'ordre de 73,5 %. La Maisonnée est en dessous du prévisionnel et réalise un taux d'occupation d'environ 70 %. Tresserve a connu un décrochage en raison de difficultés de remplacements de médecins, avec un taux d'occupation de 85 %. Mme DEMARET constate que le niveau d'activité des établissements sanitaires n'est pas très satisfaisant pour 2018, et précise que le véritable enjeu pour 2019 sera de parvenir à augmenter ce niveau d'activité, car si jusqu'à présent la baisse d'activité n'a pas été sanctionnée par les autorités de tutelles, celles-ci seraient légitimes à remettre en cause nos moyens puisque nous ne remplissons pas nos objectifs depuis plusieurs années. Mme DEMARET précise que l'activité du Val Rosay la plus éloignée du prévisionnel est la cancéro, un peu compensée par la pneumo et la neuro, les 2 seules spécialités tenant leurs objectifs étant la cardio et l'ortho. L'HDJ a maintenu son niveau d'activité malgré l'absentéisme médical, mais n'a pas développé l'activité pneumo qui était prévue sur l'année. Tresserve a été amené à fermer une vingtaine de lits en été compte tenu de l'absence de médecins.



Le niveau d'activité des établissements médico-sociaux est quant à lui plutôt conforme au prévisionnel avec 218 000 journées d'activité. A la MAS Violette Germain, l'activité est très forte, avec un réalisé supérieur à 2017, et un taux d'occupation de 95 % alors que la cible est un taux de 90 %. Mme DEMARET précise qu'un travail est mené pour que des résidents puissent parfois retourner en famille ou même partir en vacances, mais cet objectif est compliqué compte tenu du profil des résidents pris en charge dans cet établissement. Le FAM Violette Germain a un taux d'occupation moyen pour une première année de fonctionnement et un remplissage à 100 % à partir de fin avril 2018. L'IME les Sources augmente son activité, malgré la perturbation due à la réalisation des travaux en site occupé, et une ouverture en septembre avec une montée en charge progressive. La Chantourne réalise une bonne activité en internat alors que le semiinternat est en retrait, sachant que dans le cadre du CPOM, l'établissement a obtenu 2 places supplémentaires qui n'ont pas été occupées en 2018. Mme DEMARET précise qu'il y a un vrai enjeu, dans le cadre du dispositif DITEP et de l'inclusion, à réussir à équilibrer les choses entre notre internat qu'il convient de diminuer au profit du semi-internat, et un taux d'activité réalisé en deçà des objectifs fixés au CPOM, même si le taux d'activité est satisfaisant, car sur ce type de structure, les tutelles raisonnent non plus en nombre d'enfants pris en charge, mais en file active, c'est-à-dire suivre plus d'enfants que le nombre de places de l'établissement. Mme REVERDELL signale que cela représente une difficulté sur le terrain, Mme DEMARET confirme pour ce qui concerne l'internat, mais pense que cela est réalisable sur le semi-internat. Mme DEMARET ajoute que, outre l'UGECAM RA, toutes les structures ITEP sont dans ce cadre-là, et que progressivement toutes les structures du médico-social vont entrer dans cette logique. L'activité du Plovier est plutôt stable par rapport à 2017, avec un taux d'occupation du secteur adultes supérieur à 90 %, et un secteur enfants en suractivité, avec un taux d'occupation de 98 %. Mme DEMARET signale ensuite un gros point d'inquiétude sur la Buissonnière, avec une activité en forte baisse sur 2017, niveau le plus bas que la structure ait connu, très en deçà de l'objectif fixé par le conseil départemental de 17 500 journées, avec un réalisé d'environ 15 400 journées. Mme DEMARET explique que cette baisse est due principalement à la diminution de la durée moyenne de séjour des mamans et de leurs enfants, et au fait qu'il n'y a pas eu plus d'admissions de résidents. Mme DEMARET indique qu'un plan d'actions a été mis en place en 2019 et que le début d'année n'est pas plus encourageant en termes d'activité. Mme RIONDY demande quel est ce plan d'actions. Mme DEMARET répond que l'établissement continue à travailler sur le projet stratégique avec le conseil départemental de Savoie, notamment sur l'ouverture de places de suivi à domicile, et qu'elle rencontre l'ensemble des conseils départementaux hors Savoie pour favoriser l'adressage vers la structure. Un autre volet du plan d'actions est également de renforcer notre partenariat avec le centre psychiatrique car la difficulté à laquelle l'établissement peut être confronté est l'évolution de plus en plus médicalisée des mamans qui nous sont orientées et notre capacité à les accueillir. Mme RIONDY fait part de l'inquiétude du personnel qui se pose beaucoup de questions. Mme DEMARET précise qu'elle a programmé courant juin et juillet des rendez-vous avec les décisionnaires des différents conseils départementaux. Si l'on sait d'ores et déjà que le niveau d'activité de 2019 ne sera pas satisfaisant, il faut pouvoir obtenir des garanties d'orientation par ces autres départements, sachant que le conseil départemental de Savoie oriente cette

année 8/10 mamans, ce qui est conforme à leurs engagements. **Mme DEMARET** s'était engagée à rencontrer le personnel de l'établissement, ce qu'elle fera à l'automne après avoir rencontré les décisionnaires afin d'avoir une meilleure visibilité.

M. ERPELDING indique que sur le tableau d'activité présenté, il ne voit pas apparaître le SESSAD de la Chantourne. Mme DEMARET répond que c'est parce que l'activité du SESSAD était jusqu'à présent intégrée d'un point de vue administratif dans l'ITEP. Mais l'objectif est de faire apparaître l'activité du SESSAD dans le CPOM car il y a un objectif spécifique SESSAD qui est effectivement un établissement à part entière.

Mme DEMARET présente ensuite les enjeux et le plan d'actions 2019.

Le Val Rosay, dont le nouveau directeur arrivera le 11 juin, verra la poursuite de son plan stratégique, avec le programme capacitaire et la réflexion autour des organisations du travail, ainsi qu'un gros enjeu autour de la stabilisation de l'équipe médicale et le niveau d'activité. Aujourd'hui, l'activité repart de façon correcte depuis le début de l'année, et l'effectif médical est depuis peu quasi complet, excepté en cardio où il manque 0.3 ETP, ce qui doit permettre de réaliser un taux d'occupation satisfaisant.

A la Maisonnée, les 2 enjeux sont le projet d'établissement et le partenariat HFME avec les HCL, avec le renforcement des nouvelles filières de prise en charge.

Sur Arc-en-Ciel, le projet d'installation de quelques places d'HDJ sera mis en place à partir de juin/juillet de façon progressive, l'établissement risquant de perdre l'autorisation obtenue s'il n'y a pas d'ouverture cette année, bien qu'il n'ait pas obtenu de financement complémentaire de l'ARS. L'établissement travaille également sur un projet de soins palliatifs.

Mme DEMARET présente des éléments transversaux sur les établissements sanitaires, à savoir la stabilisation d'Evolucare, le renouvellement des autorisations par les autorités de tutelle l'année prochaine pour lesquelles les 3 établissements ont déposé les dossiers de demande de renouvellement, et un enjeu fort sur les démarches qualité, à travers le CAQES et l'IFAQ, contrats et indicateurs autour de la qualité des soins et de la prise en charge médicamenteuse. Mme DEMARET souligne l'importance de cette démarche pour obtenir un bon niveau de qualité, et précise que le niveau d'atteinte de ces indicateurs sera déterminant quant à l'attribution d'une partie des ressources qui nous seront accordées. M. ROCHAND demande si cela interviendra en lieu et place de la tarification à l'activité ou en complément, Mme DEMARET précise qu'elle n'a pas la réponse à cette question actuellement, mais peut seulement préciser que la tarification à l'activité telle qu'elle existait est abandonnée, le schéma de financement prévu aujourd'hui étant un montant qui restera forfaitaire type dotation globale mais dont la part va diminuer, un montant à la qualité, et un montant à l'activité. On ne sait pas encore à quelle échéance ce mode de financement sera mis en place, mais l'incitation au financement à la qualité commence dès cette année, et la part augmente d'année en année. Mme DEMARET indique qu'un autre enjeu est le DMP (dossier médical partagé), et qu'en tant qu'établissement de l'assurance maladie, nous avons comme enjeu de faire en sorte que nos salariés et nos résidents ouvrent leur dossier médical partagé, et d'alimenter le DMP pour lequel un plan d'actions sera déployé. Mme COURRIER précise qu'il y a encore des dysfonctionnements avec Evolucare et demande si on pourra améliorer encore les choses, Mme DEMARET



répond qu'elle l'espère bien. Mme COURRIER ajoute que les équipes sur le terrain sont dubitatives, car bien que faisant remonter les problèmes, ceux-ci ne sont pas résolus. Mme DEMARET confirme que les problèmes sont bien remontés à la société, qui a détaché une personne sur site pour travailler une fois par semaine sur les défauts de paramétrage, et ajoute que le Siège effectue un suivi rapproché et espère régler rapidement les principaux problèmes.

Concernant les établissements médico-sociaux, le Plovier a 3 enjeux principaux pour 2019. La négociation du CPOM avec l'ARS fixera les objectifs et les moyens pour les 5 ans à venir. La réflexion autour du projet immobilier, avec le dépôt d'un plan d'aide à l'investissement, portera sur la rénovation du bâtiment Horizon, et sur le fait d'envisager une petite extension pour accueillir l'intégralité des résidents de la MAS, 38 lits et 9 places, l'idée étant de rentrer dans la spécialisation attendue, ce qui nécessite une réhabilitation importante de l'établissement qui permettrait de rajeunir la structure et de l'étendre pour mettre sur un même site l'accueil temporaire de la MAS. Mme DEMARET précise que l'étude a été confiée à un programmiste, et qu'un dossier d'aide à l'investissement a été déposé auprès de la caisse nationale solidarité autonomie. Ce projet de l'ordre de 4 M€ nécessite l'aide de la CNSA ou tout autre type de financement. Tout est mis en œuvre pour faire aboutir le projet, mais Mme DEMARET rappelle que sans financement, il conviendra de se reposer les questions sur la façon de faire évoluer le sujet, et précise que nous n'aurons pas de réponse avant la fin de l'année. Par ailleurs, un gros travail partenarial se poursuit, notamment sur l'ESAT du Plovier.

A l'ITEP, un travail est mené en partenariat avec l'Education Nationale et le collège du Thouvet, pour mettre en place une classe externalisée, qui devrait ouvrir en septembre au sein du collège du Thouvet. Par ailleurs, le travail sur le projet d'établissement est bien avancé. Enfin, une réflexion est menée autour de l'immobilier, en lien avec la cession d'une partie du terrain où est aujourd'hui positionnée l'école. Mme REVERDELL demande combien d'hectares la cession représente, Mme DEMARET répond 21 000 m².

A la MAS Violette Germain, l'évaluation externe, correspondant à la certification pour les établissements médico-sociaux, commencera fin juin avec la venue des évaluateurs. Le projet d'établissement sera actualisé. La négociation du CPOM a été entamée avec la délégation territoriale de l'ARS pour le Rhône, ainsi qu'avec la Métropole de Lyon, une première réunion a eu lieu sur le diagnostic, et une autre se tiendra à la rentrée portant sur l'évolution de notre offre et le développement de l'accueil temporaire au sein de la structure.

(00.54.20) A la Buissonnière, l'enjeu principal est le plan d'actions activité, mais également la mise en place de la prise en charge de mamans à domicile avec l'ouverture de quelques places de SEMOH en septembre, et une demande au conseil départemental de transformer le centre maternel en centre parental, afin de prendre en charge et d'accueillir les pères.

A l'IME les Sources, les 2 enjeux principaux sont la stabilisation de l'activité et des organisations, et le lancement en fin d'année de la démarche de révision du projet d'établissement.

Mme DEMARET présente les éléments transversaux sur les établissements médico-sociaux, à savoir une démarche qualité à construire, le déploiement du logiciel Arcadis démarré l'année dernière, et tout un chantier autour de l'inclusion, c'est-à-dire faire en sorte que les résidents pris en charge soient inclus dans la vie ordinaire



De façon globale pour l'UGECAM RA, **Mme DEMARET** rappelle la réflexion engagée en début d'année autour d'un projet stratégique « ensemble vers 2022 » qui va fixer les objectifs communs pour les prochaines années, un enjeu également autour de la stabilisation de GEF, de la certification des comptes, et un enjeu qui se poursuit sur la trajectoire financière, sachant que l'objectif demandé par l'Etat au groupe UGECAM est de revenir à l'équilibre à l'horizon 2022.

Mme REVERDELL demande si le produit des ventes des terrains de l'ITEP la Chantourne, hormis la reconstruction de l'école, va être utilisé pour des projets aménagements **I'ITEP** tels rénovations. d'ateliers.... concernant que Mme DEMARET répond que le réaménagement de l'école représente un gros budget, et précise que les produits de cession pour tous les établissements du groupe UGECAM ne sont pas conservés par les UGECAM mais sont sensés remonter à la caisse nationale. L'UGECAM RA a obtenu une dérogation de la caisse nationale, qui l'autorise à garder ses produits de cession compte tenu de sa situation de trésorerie, ces produits permettent de régler les salaires. Mme DEMARET précise que si l'UGECAM RA n'avait pas le bénéfice des produits des cessions réalisées depuis 2 ans, le niveau de trésorerie serait très inquiétant. Les produits de cession servent à la mutualisation de la trésorerie pour l'ensemble des établissements. Il faut cependant noter que depuis quelques années, des projets d'investissement importants sont réalisés malgré une situation financière qui reste dégradée, au Plovier, à l'IME les Sources, à la Chantourne avec une rénovation de certains pavillons, au Val Rosay sur le plateau technique. Mme DEMARET ajoute qu'il faut garder à l'esprit la situation financière de l'UGECAM RA, malgré laquelle des projets se développent dans les établissements, et qu'il ne faut pas raisonner établissement par établissement. M. ERPELDING pointe les inquiétudes des salariés liées à la suppression de l'école, Mme DEMARET rappelle qu'elle s'est toujours engagée à ne céder le terrain qu'à la condition de la reconstruction de l'école, ce qui fait partie des conditions suspensives. Mme DEMARET est par ailleurs bien consciente des limites de l'inclusion, qui doit tenir compte de la typologie des enfants reçus à l'ITEP, et ajoute qu'il est illusoire de penser que l'ensemble des enfants de l'ITEP ou de l'IME pourront tous entrer dans une école ordinaire. Mme DEMARET répète qu'il y aura une école fonctionnelle avant que l'autre partie du terrain soit cédée. M. ERPELDING demande s'il est possible d'obtenir une aide financière pour la construction de l'école, Mme DEMARET répond que non, qu'il faut prioriser les demandes, et que l'ampleur du projet du Plovier justifie plus le fait de solliciter un financement CNSA que le budget école financé par une partie de la cession.

Mme REVERDELL indique par ailleurs que certains organismes avec lesquels l'établissement travaille, tels que clubs ou associations, ont du mal à se faire payer, ce qui entraîne des difficultés relationnelles dans le partenariat avec ces organismes. L'inquiétude est d'autant plus grande avec l'arrivée de l'été. Mme DEMARET répond qu'il y a effectivement eu des délais de paiement en début d'année jusqu'en mars dus à l'installation de GEF, car il n'y avait pas d'outil alors permettant de gérer la compta et les paiements. Les paiements ont commencé à partir de fin mars. Mme REVERDELL demande s'il ne serait pas possible d'avertir les fournisseurs de ce genre de problème, Mme GIRE-METZGER répond qu'une campagne d'information a été effectuée par mail auprès de tous les fournisseurs, et qu'il a été demandé aux correspondants compta dans les établissements de réitérer cette information si besoin. Mme GIRE-METZGER explique qu'en temps normal, à



la clôture d'un exercice et avant la réouverture du suivant, s'écoule un laps de temps connu des tiers. Cette période a été un peu plus longue début 2019 du fait du changement de l'applicatif, mais les derniers règlements ordonnancés par les établissements et mis en paiement sont intervenus sur la première quinzaine de janvier. Les premiers règlements après le changement d'outil sont intervenus fin février et massivement en mars. Aujourd'hui la situation est maîtrisée, avec une montée en charge de la saisie des factures et la génération des paiements qui en découlent plus rapides que dans les autres UGECAM, car nous avons bénéficié du retour d'expérience des différentes UGECAM. Globalement, il n'y a plus de retards. Mme GIRE-METZGER ajoute que certains retards peuvent être expliqués par des phénomènes saisonniers, notamment en médico-social, avec la création des tiers qui peuvent occasionner 4/5 jours de retard supplémentaire. Mme REVERDELL demande si le fait de mutualiser des fonctions supports n'engendre pas de nouvelles difficultés, Mme DEMARET répond qu'en l'occurrence, les difficultés étaient liées uniquement au passage à GEF. Mme REVERDELL ajoute cependant qu'au niveau facturation, la situation va se compliquer car il n'y a plus qu'une personne une fois par semaine sur place pour gérer un afflux supplémentaire de factures par moment, Mme GIRE-METZGER répond que certains des tiers avec lesquels travaille la Chantourne ne sont pas très pressés de facturer.

M. BONNET revient sur l'activité du Val Rosay, et demande comment la direction compte stabiliser l'effectif médical. Mme DEMARET répond que l'idée est de travailler sur l'attractivité de l'établissement, de demander aux médecins en place de s'investir plus dans la recherche de remplaçants, d'offrir un plateau technique intéressant. Mais il faut être conscient que la population des médecins est plutôt jeune et féminine, susceptible d'absentéisme, il faut donc être en capacité d'avoir un vivier de remplacements suffisant pour ne pas mettre l'établissement en difficulté. Mme BASCHERINI confirme que le sujet porte aujourd'hui sur le vivier de remplacements, car les postes sont pourvus, hormis un 0.3 cardio et un psychiatre. Il faut aussi travailler sur notre communication externe, afin que l'établissement soit plus visible, quitte à participer à plus de salons médicaux par exemple. M. BONNET pointe le licenciement récent d'un médecin en arrêt maladie, qui n'est pas une très bonne publicité pour un recrutement ultérieur, et demande par ailleurs pour Tresserve si la direction a des informations plus précises concernant l'installation de l'HDJ en termes de locaux et de moyens, Mme DEMARET répond que l'activité est dans une phase de montée en charge en commençant par 2 places sur 10, à moyens constants et dans les locaux existants, avec un réaménagement. Ensuite, si l'activité monte en charge progressivement, il y a un projet immobilier pensé et construit, soumis au développement de l'activité et à l'obtention d'un financement. M. BONNET demande en quoi consiste le projet soins palliatifs, Mme DEMARET répond qu'il s'agit d'un projet en cours au sein de l'établissement de réécriture de l'activité soins palliatifs, liée à l'arrivée d'un nouveau médecin, il ne s'agit pas d'une augmentation de lits. Mme COURRIER demande si l'HDJ de Tresserve ouvrira bien en juin, Mme DEMARET confirme que c'est l'engagement pris auprès de l'ARS pour une ouverture en juin/juillet, avec une date limite fixée à fin juillet. Mme COURRIER précise qu'avec l'arrivée des congés, le personnel qui devait démarrer l'HDJ va s'absenter et s'inquiète du démarrage de l'activité. Mme DEMARET répond que l'engagement pris auprès de l'ARS était d'envoyer l'ensemble des documents pour fin juin, et de démarrer un début d'activité avant la fin du mois de juillet. Mme DEMARET rappelle qu'il s'agit de 2 patients

actuellement en HC qui viendront en HDJ et commenceront à rentrer dans un programme 2 jours par semaine. L'important est d'avoir ouvert l'activité administrativement, et de commencer à recevoir et à facturer un bout d'activité avant fin juillet. M. BONNET demande, concernant le départ de l'EPAHD Valmy du Val Rosay en septembre, s'il y a des projets pour le remplacer, Mme DEMARET répond par la négative, mais que la réflexion se poursuit dans ce sens. M. BONNET demande ce qu'il en est, concernant la Buissonnière, des façades qui menacent la sécurité. Mme DEMARET répond que dès sa première visite de l'établissement, elle a fait réaliser un audit, qui a indiqué qu'il n'y avait pas de danger imminent, et précise qu'un filet de sécurité a été installé, mais qu'il n'y a rien d'alarmant. Mme COURRIER demande s'il ne pourrait pas y avoir d'investissements pour ce bâtiment-là, Mme DEMARET répond n'être pas certaine qu'il s'agisse d'un investissement utile, sauf gros problème de sécurité, auquel cas la sécurité sera maintenue sur le site, le projet étant plutôt de trouver une alternative immobilière, ce site n'étant pas aujourd'hui forcément adapté à l'activité. Le projet stratégique n'est pas celui-là, tant que le niveau de sécurité est satisfaisant, il n'y a pas de projet d'investissement sur site. Par contre, si le projet stratégique continue à se mettre en place et si le niveau d'activité le justifie, on peut réfléchir à un projet immobilier, mais hors du site de Brison St-Innocent. Mme DEMARET répond à M. BONNET que le projet stratégique a avancé avec un début de mise en place à travers le SEMOH, il reste à augmenter l'activité, car sans activité il n'y aura pas de financement, et donc pas de projet immobilier. Mme COURRIER demande où en est le projet immobilier avec l'hôpital d'Aix, Mme DEMARET rappelle que l'UGECAM a fait une déclaration d'intention de s'inscrire dans ce projet, et indique que le CH d'Aix est en phase d'étude et a pris en compte notre demande. Mme RIONDY revient sur le vieillissement du bâtiment, avec les problèmes de façade, d'ascenseur et de chaudière qui tombent en panne régulièrement, tous problèmes qui posent question, et demande si la Buissonnière est concernée par Arcadis, car 2 logiciels sur lesquels l'établissement travaille actuellement, Alpha et Cilage, donnent des signes de fatique importants, ce qui pose problème pour l'administratif et au niveau des équipes pour le suivi des dossiers résidents. Mme DEMARET pense qu'Arcadis n'est pas adapté à l'établissement, Mme GIRE-METZGER précise que le logiciel est adapté pour sécuriser, à partir d'un dossier résident complété, tout ce qui concerne la prescription, la préparation, la dispensation des médicaments, et le suivi des actes réalisés, et plutôt adapté à des établissements du type MAS Violette Germain, IME les Sources. Pour la Chantourne, le périmètre de déploiement est différent des autres établissements médico-sociaux, et Arcadis ne répondrait pas forcément aux besoins liés à la spécificité de la prise en charge de la Buissonnière. Mme RIONDY demande s'il y a la recherche d'un logiciel synthétisant à la fois Cilage et Alpha, sur lequel il devient impossible de travailler. Mme DEMARET note la remarque et étudiera la possibilité de remplacement d'Alpha, sachant qu'Arcadis n'intègre pas la facturation.

## 5) Information et consultation du CCE sur la situation économique et financière de l'UGECAM Rhône-Alpes au 31 décembre 2018

(01.21.10) (document joint à l'ordre du jour) Mme GIRE-METZGER présente les comptes de l'exercice 2018 dans lesquels se retrouve la traduction comptable

des éléments d'activité évoqués par Mme DEMARET. Dans les tableaux présentés concernant le chiffre d'affaires 2018, ne sont pas inclus Beaulieu, Gravenand, Moun Oustaou et le Siège. Le chiffre d'affaires global s'élève à 67 741 K€ soit une augmentation de 5.09 % par rapport à l'exercice 2017. Pour les établissements sanitaires, le chiffre d'affaires est également en augmentation de 3.47 %, la plus forte augmentation étant celle des établissements médico-sociaux, de 8.42 %. 4 structures affichent un chiffre d'affaires inférieur à celui de 2017 : la Chantourne, la Buissonnière, l'ESAT du Plovier pour une petite part, et le Plovier. Pour les autres établissements, l'augmentation de chiffre d'affaires la plus importante concerne le FAM Violette Germain puisqu'on compare un exercice complet en 2018 par rapport à 1 mois et demi sur 2017 en raison d'une ouverture en fin d'année. Le chiffre d'affaires des Sources est en hausse de 28 %, celui du Val Rosay est en hausse de 4 %. Mme GIRE-METZGER présente un graphique illustrant la place des différentes structures dans le chiffre d'affaires global de l'UGECAM RA. Le Val Rosay représente 48 % du chiffre d'affaires. Mme GIRE-METZGER signale que, du fait des nouvelles activités intégrées dans le médico-social en 2018, le poids des établissements médico-sociaux augmente de 1 % dans le chiffre d'affaires de l'UGECAM RA, la part des établissements sanitaires diminue comparativement de 1 %.

Les charges évoluent au global de 1 % de 2017 à 2018. Pour les établissements sanitaires, les charges évoluent de 2 % principalement en raison de l'augmentation des charges de personnel liées aux besoins de remplacements, à GVT, au recours à l'intérim, et aux formations Evolucare. Pour les établissements médico-sociaux, les charges augmentent de 1 250 K€ en raison de l'augmentation des charges de personnel liées aux recrutements nécessaires à la gestion des activités du FAM Violette Germain et à l'extension des Sources. Cette augmentation d'activité a également généré une augmentation des charges liées aux achats pour la prise en charge, à hauteur de 150 K€ pour le FAM Violette Germain et 55 € pour les Sources. Il convient de noter 90 K€ d'augmentation pour les établissements médico-sociaux liée à l'entretien et la maintenance des établissements. Pour les autres structures hors établissements sanitaires et médico-sociaux, la deuxième évolution la plus significative au niveau des charges est celle du Siège, en raison de l'évolution demandée par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie sur la comptabilisation des frais de Siège: en 2018, il a été demandé à toutes les UGECAM de distinguer, d'une part, les frais de direction générale à proprement parlé, des services communs généraux, d'autre part, qui sont des services mutualisés travaillant pour les établissements, comme le service paie et le service informatique. Ce changement de comptabilisation aboutit à cette baisse artificielle des charges du Siège puisque les frais sont comptabilisés dans une gestion à part, et répercutés en fin d'exercice sur les charges des établissements. L'évolution des charges des autres sites n'est pas significative, notamment pour Beaulieu et Gravenand, et la baisse des charges de Moun Oustaou est liée au retraitement des durées d'amortissement des immobilisations et des subventions d'investissements. M. PEYRON demande pourquoi il y a des différences de charges sur les sites vendus ou à vendre d'une année sur l'autre, Mme GIRE-METZGER répond que pour Beaulieu, quand on vend, il y a certaines opérations pour solder définitivement la gestion. Mme DEMARET ajoute qu'il y a eu quelques frais occasionnés par le déménagement du site. Quant à la baisse des charges de Gravenand, elle

s'explique par le sinistre intervenu en 2017, générant des charges qui n'ont pas été reconduites en 2018.

(01.32.30) Les recettes augmentent d'environ 1 %. En 2018, il y a eu des produits de cession : une parcelle de terrain du Plovier vendue pour 7 000 €, et le reste du site de Beaulieu pour 2.2 M€. Les recettes des établissements sanitaires sont en baisse par rapport à 2017, sachant qu'en 2017 est intervenue la cession du parc du Val Rosay pour plus de 3 M€. Concernant l'activité, il y a une augmentation du financement de la DAF et de la DMA, également des produits sur les molécules onéreuses, et 42 K€ au titre de l'IFAQ (incitation financière à l'amélioration de la qualité) qui sont la conséquence de la certification en A de la Maisonnée. Mme GIRE-METZGER signale une amélioration des recettes de 545 K€ liée à l'augmentation du forfait journalier, qui est passé de 18 à 20 € au 1er janvier 2018, des recettes perçues au titre des assurés bénéficiaires de l'AME, et 225 K€ de loyer de l'EPAHD de Valmy qui occupe une partie du Val Rosay. Les recettes des établissements médico-sociaux augmentent de 1 426 K€, principalement en lien avec le financement du FAM Violette Germain pour 750 K€, 785 K€ ont été perçus pour financer l'extension de l'IME les Sources, et 230 K€ ont été perçus liés au fort taux d'activité de la MAS Violette Germain notamment et du Plovier. L'augmentation du forfait journalier a également un effet sur les établissements médico-sociaux de l'ordre de 135 K€.

En 2018, le niveau des charges et des produits est très proche, le résultat comptable qui est la différence entre les produits et les charges est de - 32 K€. Il était en 2017 de 484 K€. L'explication de cette variation réside dans le montant des produits de cession, moins important en 2018 qu'en 2017, de 1 219 K€. Mme GIRE-METZGER présente ensuite le résultat comptable retraité des plusvalues de cession, puis le résultat net corrigé, qui correspond au résultat comptable, mais corrigé des évènements des années antérieures, en particulier des reprises d'excédents et des reprises de déficits des résultats N-2. Ne sont modifiés que les résultats des établissements médico-sociaux, puisqu'en 2018 ont été repris pour les Sources un déficit de 130 K€ de 2016, pour la Chantourne un bénéfice de 127 K€, pour le Plovier un bénéfice de 54 K€, pour la Buissonnière un déficit de 133 K€, et pour la MAS Violette Germain, un déficit de 387 K€. Le résultat net corrigé est de - 504 K€. Un graphique montre l'évolution des résultats nets corrigés sur 5 ans. Le résultat net retraité des plus-values de cessions correspond au résultat comptable, auquel on enlève les reprises d'excédents ou déficits, ainsi que les produits de cessions qui peuvent augmenter artificiellement les résultats de certains exercices. M. BONNET demande pourquoi le résultat comptable retraité des plusvalues de cessions du Plovier est en positif en 2017 à 21 K€ alors qu'il est à - 22 K€ sur le résultat net retraité des plus-values de cessions. Mme GIRE-METZGER répond que c'est parce que le résultat comptable n'intégrait pas la reprise de déficit. Mme DEMARET rappelle que la vraie photographie de notre exploitation est le résultat net retraité des plus-values de cessions.

La capacité d'auto-financement est la capacité de l'UGECAM RA à autofinancer un certain nombre d'investissements. L'évolution sur les 3 derniers exercices montre qu'après une augmentation entre 2016 et 2017 de 180 %, la CAF brute augmente encore de 11 % en 2018. Cette CAF permet de rembourser les emprunts qui ont permis de financer les investissements. On peut constater que le niveau des investissements courant augmente, passant de 1.2 M€ en 2016 à 2 M€ en 2018. En

2018, l'UGECAM RA a perçu les avances FNA pour l'extension des Sources, la fin des travaux de la Chantourne, et la fin des travaux du Plovier.

Mme GIRE-METZGER fait un point sur la trésorerie nette par établissement, avec des évolutions contrastées selon les établissements, et une évolution globale de 39 %. La plus importante évolution de trésorerie est celle du Siège, qui diminue de 500 % en raison du changement de règlementation comptable entre 2017 et 2018.

Les créances clients sont en baisse de 16 %, principalement en raison de « l'effet CPOM » : les établissements de l'Isère ne facturant plus de prix de journée, il n'y a plus de décalage dans la facturation, et le solde de la dotation globale commune attendue pour 2018 a été perçu en décembre 2018. Un autre élément d'explication est une plus grande vigilance des établissements afin de ne pas accuser un retard de facturation trop important en fin d'exercice. En 2017, certains établissements avaient un retard de 2 mois, ce qui augmente le montant des créances. Les établissements qui facturent encore au prix de journée, notamment les médico-sociaux, ont eu moins de retard.

Le bilan de l'UGECAM RA 2018 montre les évolutions au niveau des gros groupes, l'actif immobilisé et l'actif circulant, et sur le passif les capitaux propres, les emprunts, les dettes, les provisions et autres. Il est important de noter la retranscription de certains éléments, notamment l'augmentation de la trésorerie indiquée sur la ligne « disponibilités et valeur mobilières de placements (VMP) », précisant que l'UGECAM RA a bien encaissé les produits de cessions intervenus sur l'exercice 2018. Des évolutions importantes sont liées aux travaux de retraitement des durées d'amortissement des immobilisations et des subventions d'investissement pour le site de Moun Oustaou, ce qui explique l'évolution des capitaux propres de 1 144 K€ à 2 969 K€ en 2018. Le niveau d'emprunts diminue, avec le montant du remboursement FNA effectué, ce qui est une bonne tendance. Au niveau des provisions, une diminution de 20 % est liée à un certain nombre de reprises sur provisions effectuées en 2018.

Concernant le niveau d'endettement de l'UGECAM RA, la tendance est également bonne, même si on est encore loin de la cible. L'idée est de montrer l'impact de tout ce qui est mis en place au cours de l'exercice. Sur la durée apparente de la dette, la cible est à 10 ans, on était à 29 ans en 2017, on a gagné 4 ans grâce aux évènements 2018. On s'améliore également sur le niveau de l'indépendance financière entre 2017 et 2018. M. ROCHAND demande si cette amélioration est due aux cessions, Mme GIRE-METZGER confirme, ajoutant que certains évènements conjoncturels permettent d'améliorer sensiblement la situation, mais n'occultent pas le fait que cette situation peut être problématique. Concernant l'en-cours de la dette par rapport aux produits, la dette 2018 pèse moins que les produits perçus. M. PEYRON pense que le manque d'activité du Val Rosay a favorisé la trésorerie puisqu'une hausse d'activité entraîne une hausse de médicaments et de personnel. Mme GIRE-METZGER confirme, ajoutant que certains éléments de l'activité ont un impact défavorable sur la comptabilité, alors des problèmes d'activité ne sont pas forcément négatifs sur le plan comptable. Mme DEMARET ajoute que les dépenses de pharmacie au Val Rosay continuent à augmenter, puisque, malgré la baisse de l'activité, il y a de plus en plus de molécules onéreuses, ce qui constitue un point de vigilance. Par ailleurs, l'établissement perd des recettes forfait journalier et chambres particulières, recettes annexes qui ne sont pas négligeables. Enfin, le Val Rosay est staffé pour

tourner à 90 % d'activité. **Mme GIRE-METZGER** ajoute qu'il ne faut pas que ce décalage entre le niveau d'activité et les effets produits au niveau comptable soit un leurre. Quand le niveau d'activité baisse et que le niveau des recettes ne change pas, les autorités de tutelle sont en droit de revoir leur niveau de financement.

S'agissant d'une consultation, Mme BASCHERINI fait le point des votants : M. PEYRON, Mme SAUVIGNET, M. BONNET, M. CLAVE, Mme REVERDELL, M. ROCHAND, Mme MILLE, Mme BAUDRY, et Mme COURRIER. Les élus émettent un avis favorable sur la situation financière de l'UGECAM RA à l'unanimité des 9 votants.

## 4) Information du CCE portant sur l'intéressement 2019 (portant sur l'année 2018)

(02.01.29) **Mme BASCHERINI** rappelle que le montant de l'intéressement est lié au taux d'atteinte d'un certain nombre d'indicateurs et d'objectifs qui nous sont fixés, pour partie à un niveau national à hauteur de 40 %, et pour partie au niveau local à hauteur de 60 %. En termes de taux d'atteinte d'objectifs au niveau national, l'UGECAM RA est à 87.42 % et à 73.8 % au niveau local, contre 66.8 % en 2017. **Mme BASCHERINI** rappelle les 3 grands indicateurs : un premier indicateur lié à la qualité de service, avec un taux d'atteinte de 83.8 % contre 43.8 % en 2017, un deuxième indicateur sur la gestion des risques, avec un taux d'atteinte de 100 % contre 80 % l'an dernier, et un troisième indicateur lié à la performance économique et sociale, avec un taux d'atteinte de 46.7 % contre 74.2 % en 2017, en raison de la baisse d'activité. Le montant maximum de la prime d'intéressement est de 785.62 € et 1 344 personnes ont pu bénéficier de l'intéressement cette année. Une grande majorité a privilégié le versement de l'intéressement, seulement 77 personnes ont opté pour le placement de leur intéressement, et très peu sur le PERCO. L'UGECAM RA arrive en 4ème position par rapport à l'ensemble des UGECAM.

#### 6) Information du CCE sur l'accord relatif à la mise en place du CSE

(02.04.39) Mme BASCHERINI indique qu'il s'agit d'un point d'information, la direction ayant souhaité faire un retour aux élus sur les négociations qui ont eu lieu sur le CSE. La négociation a été engagée début 2019, un accord a été signé le 16 avril, l'accord a été envoyé à l'agrément de la sécurité sociale, et un avis favorable a été rendu par l'UCANSS sur cet accord. Sans nouvelles de la direction de la sécurité sociale d'ici le 15 juin, l'accord sera agréé. Ce qui permet d'enclencher la négociation des protocoles préélectoraux dès lundi prochain avec l'ensemble des organisations syndicales, puisque les instances doivent être renouvelées d'ici le 24 novembre 2019, afin de caler les dates de process, dates de scrutins... Mme BASCHERINI indique qu'à l'occasion de la négociation sur la mise en place du CSE, l'accord sur le vote électronique a été renouvelé.

Mme BASCHERINI indique ce que seront demain les instances représentatives du personnel, en rappelant que le CSE regroupera l'ensemble des anciennes instances DP, CE, CHSCT. L'objectif de cette négociation est de fixer à quel niveau sera mis en place le CSE. Il a été privilégié le maintien d'un niveau départemental, il y aura donc 4 CSE: Drôme, Isère, Rhône, et Savoie, qui regrouperont respectivement les établissements du périmètre. Il y aura un CCSE régional qui

remplacera le CCE régional. Il y aura également une commission HSCT car au-delà d'un certain effectif, même si le CSE occupe les missions des anciens CHSCT, la loi contraint à mettre en place une commission spécifique sur les conditions de travail. Il y aura donc 2 commissions : une mise en place au niveau régional, composée de 4 membres, et une mise en place au niveau du Rhône, composée de 5 membres. Pour le Rhône également, compte tenu de l'effectif et des directions d'établissements différentes, il a été décidé de mettre en place des représentants de proximité, au Val Rosay/Siège, un représentant pour Le FAM/MAS Violette Germain, et 2 représentants pour la Maisonnée. Concernant le nombre d'élus, dans le cadre des protocoles préélectoraux, une mise à jour des effectifs est effectuée, et il semble probable que, compte tenu que l'effectif dépasse les 100 électeurs pour la Drôme et l'Isère, le nombre d'élus passera à 6 et 6. Il y aura : 13 élus sur le périmètre Rhône, dont 11 sur le collège non cadres et 2 sur le collège cadres ; 6 élus en Savoie, Drôme et Isère, soit 5 sur le collège non cadres et 1 sur le collège cadres. Mme BASCHERINI indique une difficulté imposée par la réglementation, à savoir que les listes de candidats doivent camper une représentation équilibrée d'hommes et de femmes en fonction de la quote-part d'hommes et de femmes sur chaque collège électoral. La durée des mandats est maintenue à 4 ans. Concernant le nombre de réunions de l'instance, le CSE du Rhône sera mensuel, et les autres CSE bimestriels. L'instance régionale se réunira 4 fois par an. Mme BASCHERINI précise, et c'est une nouveauté, que seuls les titulaires participeront aux réunions, sauf en cas d'absence où ils seront alors remplacés par leur suppléant. Tous les élus seront donc convoqués. La présidence de l'instance sera confiée au directeur de l'établissement ou son représentant. Les représentants syndicaux et délégués syndicaux participeront au CSE sans pouvoir participer au vote, comme c'est le cas aujourd'hui. Les crédits d'heures seront de 21 heures par mois pour les membres du CSE Isère et Drôme, 24 heures pour le CSE Rhône, et 21 heures pour le CSE Savoie. Des crédits d'heures spécifiques ont été prévus pour les secrétaires et les trésoriers, 10 heures supplémentaires pour les secrétaires et trésoriers du CSE Rhône, 5 heures pour les autres CSE. Mme BASCHERINI indique que les 3 grandes consultations obligatoires seront toujours portées par le CCSE régional, à savoir la situation financière, la situation de l'emploi et les conditions de travail, et les orientations stratégiques, avec application du nouveau délai légal d'un mois : à partir du moment où l'ensemble des informations a été remis aux élus, l'avis doit être rendu dans un délai d'un mois, à défaut de quoi il est considéré comme rendu. Mme BASCHERINI indique une spécificité concernant les commissions HSCT, il y aura 4 réunions par an, et un crédit d'heures spécifique complémentaire de 8 heures sera attribué à chaque membre, l'idée étant que cette commission HSCT prenne un certain nombre de prérogatives en lieu et place du CSE. Concernant le nombre de ses membres, il y aura 4 personnes au niveau régional, 5 personnes au niveau de la CSST Rhône, 2 au Val Rosay/Siège, 1 au FAM/MAS Violette Germain, 1 à la Maisonnée, pour ce qui concerne les membres non-cadres, et 1 cadre de l'un de ces établissements. Les représentants de cette commission sont des membres issus du CSE, titulaires ou suppléants, et seront désignés à l'occasion de la première réunion du CSE. Concernant les missions, Mme BASCHERINI indique que le recours à un expert et les attributions consultatives du CSE restent de la compétence du CSE. 3 autres commissions seront mises en place au niveau régional, une commission logement, une commission formation professionnelle, et une commission égalité professionnelle, à raison de 4 réunions par an, et la DRH

participera désormais à ces commissions. Mme RANDRIANAMBININTSOA poursuit avec les représentants de proximité, qui seront au nombre de 1 pour le FAM/MAS Violette Germain, 2 pour la Maisonnée et l'Institut de Formation, et 4 pour le Val Rosay. Ils auront en charge de traiter les questions locales qui concernent les conditions de travail, la charge de travail, et la qualité de vie au travail, dans le but de remonter ces questions au CSE. Pour cela, ils bénéficieront d'un crédit de 8 heures par mois. Pour être représentant de proximité, il faut une ancienneté de 6 mois et être membre de l'établissement concerné. Pour sa désignation, il y aura un appel à candidature au sein de chaque établissement, puis il sera procédé à un sondage, et le candidat ayant reçu le plus grand nombre de voix sera désigné comme représentant de proximité. La désignation se fait par les membres du CSE à la majorité des présents à bulletin secret. Concernant le fonctionnement, les représentants de proximité feront remonter les questions locales aux directeurs d'établissements, au cours de réunions trimestrielles organisées avec les directeurs d'établissements, et la participation d'un membre de la CSSCT Rhône pour l'établissement concerné compte tenu notamment des sujets de santé. Un ordre du jour sera établi conjointement entre le directeur et le représentant de proximité. Un PV sera rédigé et validé par le directeur, et envoyé sous 15 jours au CSE. Il y a possibilité de demander au secrétaire et au président du CSE l'inscription de points à l'ordre du jour du CSE. Concernant les représentants syndicaux, il y aura un délégué syndical par département, hormis pour le Rhône, qui aura un délégué syndical par établissement. Les représentants syndicaux disposent d'un crédit de 18 heures par mois.

#### 7) Information du CCE sur l'utilisation de Gestor pour les demandes d'absence et leur validation

(02.17.45) Mme RANDRIANAMBININTSOA rappelle que Gestor est l'outil de gestion des demandes d'absence et de leur validation. Cet outil est actuellement utilisé au Siège et sera déployé en établissements en plusieurs étapes. Il a pour but de simplifier les processus de validation des demandes d'absence via un outil commun à tous les établissements, d'avoir une traçabilité des demandes et de leur validation, de pouvoir déployer cet outil pour tous les salariés disposant d'un accès sécurisé, et enfin de favoriser la dématérialisation du process Mme REVERDELL demande si c'est l'outil qui gère le pointage, Mme DEMARET confirme. Pour Arc-en-Ciel, Gestor concerne actuellement tous les salariés qui badgent et qui ont un accès à un PC sécurisé, ainsi que pour les kinésithérapeutes. Pour la Buissonnière, le déploiement est prévu pour tous les salariés. Pour la Maisonnée et le FAM/MAS Violette Germain, le déploiement concerne uniquement les salariés avant accès à un PC sécurisé, ne sont pas encore concernés les IDE, les auxiliaires de puériculture, les ASH, et les éducateurs. Pour le Val Rosay, le déploiement ne concerne que les salariés ayant un accès à un PC sécurisé. M. PEYRON demande comment se connecter. Mme RANDRIANAMBININTSOA répond que chaque salarié possède un identifiant avec lequel il peut se connecter à Gestor et saisir ses demandes. De la page d'accueil, le salarié pourra badger, saisir sa demande de congés payés, avec début et fin de congés, et type d'absence souhaitée. Dès la demande d'absence saisie, le logiciel demande confirmation de l'absence demandée, et envoie un mail au responsable hiérarchique, qui validera



ou refusera la demande en fonction du planning du service auquel il aura accès en se connectant. La réponse du responsable hiérarchique est transmise au correspondant RH qui validera également, et au salarié pour l'informer de la réponse donnée à sa demande. Cela permettra également au salarié de voir le solde de ses congés à l'instant T et de suivre son compteur d'heures. M. ROCHAND demande si les élus pourront faire leurs demandes d'absence sur ce logiciel, Mme RANDRIANAMBININTSOA confirme, ajoutant que les représentants du personnel auront plus de choix dans le déroulant. M. BONNET fait remarquer que n'apparaissent pas actuellement toutes les instances du personnel, M. ROCHAND indique qu'il faut demander au service RH d'ajouter d'autres choix. Mme RIONDY indique que l'info communiquée précisait que le logiciel gérait uniquement les demandes de congés. Mme RANDRIANAMBININTSOA demande comment les élus fonctionnent actuellement pour leurs demandes d'heures de mandat, Mme RIONDY répond qu'il faut effectuer une demande papier. Mme SAUVIGNET fait une remarque concernant les demandes d'heures de mandat à la MAS Viollette Germain, qui sont enregistrées systématiquement en CCE, Mme RANDRIANAMBININTSOA répond qu'il convient d'attribuer les crédits d'heures à la bonne instance, puisque les crédits sont différents d'une instance à l'autre. M. BONNET demande quel est le blocage pour les IDE et aides-soignantes, Mme RANDRIANAMBININTSOA répond qu'elles ne disposent pas toutes d'un PC individuel avec accès sécurisé. Cet outil a été présenté aux différents CHSCT et au CE en mars et avril, et des cessions de formations ont été organisées fin avril et fin mai. Un mémo a été mis à disposition des cadres gestionnaires et des salariés. Cet outil est en place depuis le 1er mai au FAM/MAS Violette Germain, à la Maisonnée et en Savoie, l'outil vient d'être déployé au Val Rosay, et sera déployé pour les autres établissements le 1er juillet. M. ROCHAND précise que Gestor décompte les jours calendaires pour le calcul des congés, soit 14 jours décomptés pour 2 semaines posées. Mme RANDRIANAMBININTSOA indique qu'en l'occurrence le service RH de l'établissement effectue un retraitement. M. PEYRON signale avoir fait une demande d'absence de 8 H à 17 H pour le CCE de ce jour, le logiciel a décompté 9 heures car il a inclus la pause de midi. Mme DEMARET répond qu'il y aura un retraitement RH, et conseille de faire 2 demandes, de 8 H à 12 H et de 13 H à 17 H.

#### Questions diverses

Mme REVERDELL demande quel est le principe de « visite-introduction-propagande » des syndicats dans les établissements, qu'est-ce qui est légal et qu'est-ce qui ne l'est pas. Mme DEMARET répond que ce qui est demandé aujourd'hui est que la direction du site soit informée de la venue, sur le principe de la libre circulation, et il y a ensuite la compatibilité du principe de libre circulation avec les activités et les prises en charge de l'établissement. Mme REVERDELL demande confirmation qu'il n'y a bien que les délégués syndicaux qui peuvent s'introduire dans les établissements en avertissant la direction, ce que Mme DEMARET confirme, ajoutant que ces règles-là seront abordées la semaine prochaine.



St-Didier au Mont d'Or le 24.06.2019

M. BONNET, Secrétaire du CCE

#